



Basse-Terre, le samedi 18 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUTIEN AUX ARTISANS-TAXIS : RETOUR SUR LES ACTIONS RÉGIONALES

Hier, la Collectivité Régionale faisait part du vote anticipé du remboursement de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (T.S.C.) à destination des artisans-taxis.

Cette mesure votée par les membres de la Commission Permanente, intervient habituellement au 3^e trimestre des années civiles en cours. Dans le cadre de son Plan Régional d'Urgence, la Région Guadeloupe a répondu favorablement à la requête des artisans-taxis consistant, en cette conjoncture exceptionnelle, à **anticiper le règlement de l'exonération de la TSC au mois d'avril 2020. Le remboursement de la taxe pour les prestations effectuées au cours de l'année 2019 concerne 153 bénéficiaires pour un montant global de 361 725 €.**

Ce remboursement s'effectue sur la base d'un volume forfaitaire de 5 000 litres de carburant (super sans plomb ou gazole) par an et par véhicules.

S'agissant des véhicules roulant au super, sachant que le taux de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSC) est fixé 0,49 €/L, le remboursement s'élève à 2 450 € par véhicule et par an.

S'agissant des véhicules roulant au gazole, sachant que le taux de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSC) est fixé à 0,28 €/L, le remboursement s'élève à 1 400 € par véhicule et par an.

Le versement s'effectuera en un paiement unique dans les plus brefs délais. Cet effort budgétaire consenti par la Collectivité pour ce secteur en grandes difficultés a pour objectif de réduire les charges des entreprises et de limiter les pertes financières dans ce contexte de pandémie du COVID-19.

Toujours dans le cadre du Plan Régional d'Urgence, rappelons par ailleurs que le 14 avril dernier, le président de Région Ary Chalus assurait à l'espace régional du Raizet une **distribution de 50 000 masques aux organisations représentatives des professionnels** dont les taximen représentés par Mr Jocelyn Bourgarel, Président de la Chambre Intersyndicale des taxis.

Très tôt, la Région Guadeloupe s'est posée comme partenaire privilégié de ce secteur incontournable de l'économie de notre archipel.

Au mois de novembre 2019, Ary Chalus, signait une convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et l'Union Nationale des Taxis de Guadeloupe afin d'accompagner 400 artisans-taxis dans la **modernisation de leurs véhicules et d'équipements (taximètre, terminal de paiement électronique). Un partenariat à hauteur de 180 000 euros.** Enfin, dans le cadre de sa stratégie touristique « 2020 : 1 million de touristes », la Région Guadeloupe a également élaboré une programmation de nouvelles actions de formation en langues à destination de cette catégorie de professionnels afin de leur permettre de maximiser et fidéliser leur clientèle étrangère.

